

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 février 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 031-5452/19/BM

■ Réformes d'engins, de poids lourds, de véhicules et équipements de la Métropole Aix-Marseille-Provence MET 19/9868/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence dispose d'un parc diversifié d'engins, de poids lourds, de véhicules légers et d'équipements lui permettant d'exercer ses compétences dans les domaines variés de la propreté urbaine, de la voirie, de la circulation...

Compte tenu de l'ancienneté et du kilométrage important de certains de ces véhicules et équipements il est nécessaire de les retirer de l'inventaire du patrimoine de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Signé le 28 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 07 mars 2019

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de prononcer la réforme des engins, des poids lourds, des véhicules légers et des équipements dont la liste est ci-dessous, compte tenu de leur ancienneté et de leur kilométrage important.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés la réforme et le retrait des véhicules et équipements, indiqués dans le tableau ci-dessous, de l'inventaire du patrimoine de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

N° symbolique	Immatriculation	N° de série	Type	Marque	Libellé véhicule	Date mise en circulation
Matériel de propreté et divers						
AR0171	SANS	NA5L3A0003	LA5500	MATIS	ARVL MATIS COMPACT 5000L LA5500	22/07/2010
AR0172	SANS	NA5L3A0004	LA5500	MATIS	ARVL MATIS COMPACT 5000L LA5500	22/07/2010
AR0174	SANS	NL5M3B0006	LA5500	MATIS	ARVL MATIS COMPACT 5000L LA5500	10/03/2011
BA0170	SANS	WSVS2V2S161702068	225	SCHMIDT	BAVL SCHMIDT-SWINGO	06/11/2006
BA0181	SANS	WSVS2R2S171702300	225	SCHMIDT	BAVL SCHMIDT-SWINGO	23/11/2007
BA0184	SANS	WSVS2R2S1711702311	225	SCHMIDT	BAVL SCHMIDT-SWINGO	23/11/2007
BA0201	SANS	WSVS2R2S181702726	225	SCHMIDT	BAVL SCHMIDT-SWINGO	02/04/2009
BA0210	SANS	NA4M390106	EURO IV	MATIS	BAVL MATIS-COMPACTE MILLENIUM 4m3	27/11/2009
BA0214	SANS	2710002	150	SCHMIDT	BAVL MIXTE SCHMIDT-SWINGO 150	01/06/2010
VU0075	EG-531-KM	VF654ANA000032552	54ANA1	RENAULT	VUBE RENAULT MASCOTT	05/01/2007
VU0097	EG-359-GW	VF1FDBWE637050357	54ANA1	RENAULT	VUFG RENAULT MASTER	30/01/2007
VU0125	EG-512-KM	VF1UDC2G637436206	UDC2G6	RENAULT	VUBE RENAULT MASTER	06/04/2007
VU0129	EG-785-KN	VF1UDC2G637436209	UDC2G6	RENAULT	VUBE RENAULT MASTER	06/04/2007
VU0130	EG-560-KM	VF1FDB2E637120493	FDB2E6	RENAULT	VUFG RENAULT MASTER	30/01/2007

Signé le 28 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 07 mars 2019

VU0142	EG-749-KN	VF1FBD2E63788 4058	FDB2E6	RENAULT	VUFG RENAULT MASTER	04/07/2007
BE0301	EG-497-KM	VF642AEA00000 2070	42AEA1	RENAULT	CABE BENNE ENTREPRENEUR PL	26/06/2001
Matériel de collecte						
CF5103	EG-178-KM	VWASDFTL0638 33469	SDFTL035 25	NISSAN	BOM 4M3 PROVENCE BENNE	28/07/2006
CF5120	CK-377-VR	VWASGFF24710 16134	SGFF24	NISSAN	BOM 4M3 PROVENCE BENNE	18/07/2007
CF5131	EG-173-KM	VWASGFF24710 21102	SGFF2435 25	NISSAN	BOM 4M3 PROVENCE BENNE	11/09/2007
CF5134	EG-112-KN	VWASGFF24710 22629	SGFF2435 25	NISSAN	BOM 4M3 PROVENCE BENNE	11/09/2007
CF5138	EG-820-KN	VWASGFF24710 29585	SGFF24	NISSAN	BOM 4M3 PROVENCE BENNE	24/06/2008
CF5142	AC-476-XQ	VWASGFF24810 44003	SGFF24- 35-25	NISSAN	BOM 4M3 PROVENCE BENNE	17/09/2009
CF5167	AV-798-VJ	VF37G9HXCAJ61 4785	7G9HXC	PEUGEOT	BOM 2M3 PARTNER - GPS	28/06/2010

Article 2 :

Est confiée la procédure de vente de tout ou partie de ces véhicules et équipements au Commissariat aux Ventes des Domaines. La recette sera constatée de la manière suivante :

Pour le matériel de propreté : Budget de la Métropole CT1 Service gestionnaire 3DMG Sous politique G120 – Nature 7788 – fonction 7222

Pour le matériel de collecte : Budget Collecte - Service gestionnaire 3DMTA: Sous politique G 130 – Nature 7788 – fonction 7212

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Propreté et Traitement des déchets

Roland MOUREN